

Rapport annuel de gestion 2002-2003

Conseil de la famille et de l'enfance



Québec 

Rapport annuel de gestion
2002-2003

Conseil de la famille et de l'enfance



Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil de la famille et de l'enfance

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boulevard René-Lévesque Est

Place Québec, 8^e étage, bureau 800

Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphone: (418) 646-7678

Sans frais: 1-877-221-7024

Télécopieur: (418) 643-9832

Site Web: www.cfe.gouv.qc.ca

Courrier électronique: conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite en collaboration avec

Les Publications du Québec

1500 D, rue Jean-Talon Nord

Sainte-Foy (Québec)

G1N 2E5

Dépôt légal – 2003

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-41588-4

ISSN: 0847-3587

© Gouvernement du Québec, 2003

Québec, le 15 octobre 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée Nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1R 1A3

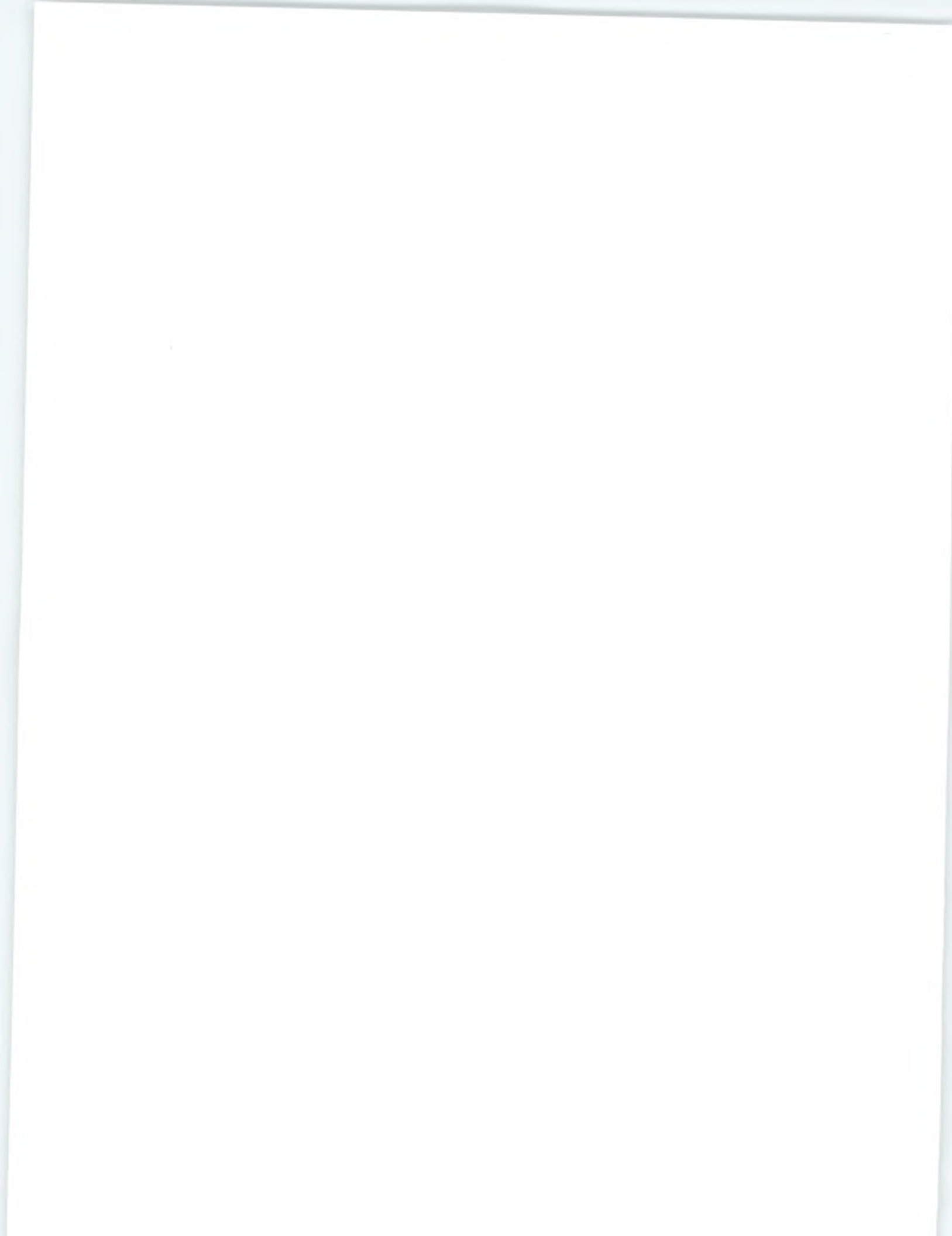
Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité
sociale et de la Famille,

Claude Béchar



Québec, le 14 octobre 2003

Monsieur Claude Béchar
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, et
Ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2003.

Ce Rapport rend compte des réalisations du Conseil au cours de cette année en fonction des orientations qu'il s'est données dans sa Planification stratégique 2002-2005.

L'année 2002-2003 s'est révélée une année d'activités intenses au cours de laquelle les membres du Conseil ont exercé avec assiduité, rigueur et enthousiasme la fonction qui leur est confiée par le gouvernement. Conformément aux orientations qu'il s'est données, le Conseil s'est montré innovateur dans le choix de ses processus de travail et audacieux pour susciter des débats prospectifs autour de phénomènes touchant les familles et les enfants qui devraient nous préoccuper davantage comme société.

En cela, il a exercé son rôle d'éveilleur public et de conseiller privilégié. Il continuera de le faire parce que la situation des familles et des enfants reste fragile malgré les gains et les avancées de la politique familiale. La reconnaissance envers le rôle central et irremplaçable que jouent les parents dans la structuration des enfants est encore trop souvent négligée. Or, puisque le bien-être et la qualité de vie des familles conditionnent une société stable et harmonieuse, il nous faut convier tous les acteurs sociaux à partager cette responsabilité, gage de notre avenir.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil, et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Nicole Boily

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le Rapport et des contrôles afférents.

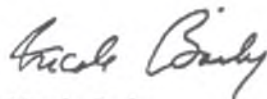
Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2002-2003 du Conseil de la famille et de l'enfance :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Conseil;
- présentent les objectifs et les résultats atteints;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2003.

Au-delà de son allure administrative, je souhaite que ce document reflète les préoccupations, la générosité et l'ardeur au travail des membres et du personnel du Conseil que je remercie expressément.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance



Nicole Boily
Québec, le 14 octobre 2003

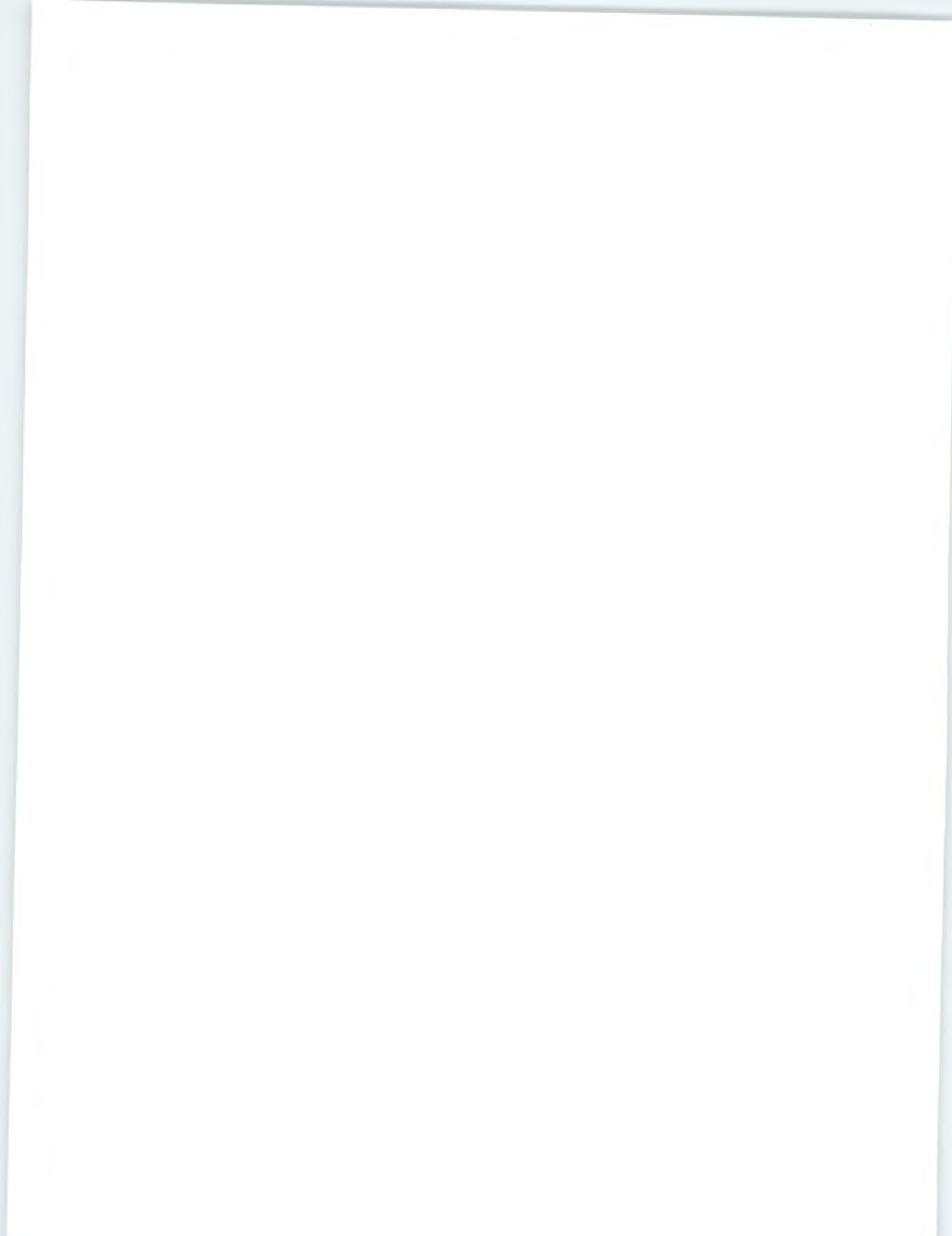


Table des matières

1. Le Conseil de la famille et de l'enfance	1
1.1 La mission du Conseil	1
1.2 Les membres	1
1.3 Le fonctionnement	3
1.4 Les ressources humaines et financières du Conseil de la famille et de l'enfance	4
1.4.1 Les ressources humaines	4
1.4.2 Les ressources financières	4
1.4.3 Les ressources matérielles et informatiques	5
2. Les orientations stratégiques et les priorités	7
2.1 Éléments contextuels	7
2.2 Les enjeux d'avenir	8
2.3 Quatre orientations stratégiques	9
3. Les activités réalisées et les résultats au regard de la planification stratégique 2002-2005	11
3.1. Développer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants (Orientation 1)	11
3.1.1 Répondre aux demandes d'Avis du Ministre	11
3.1.2 Produire des Avis et des Mémoires	12
3.1.3 Assurer un suivi aux Avis	12
3.1.4 Produire le Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants	13
3.2 Développer des liens de collaboration et de partenariat (Orientation 2)	13
3.2.1 Assurer des liens avec les différents organismes gouvernementaux, notamment avec le ministère responsable de la Famille	13
3.2.2 Assurer les liens avec le terrain et les groupes préoccupés par la famille et les enfants	14
3.2.3 Assurer des liens avec les milieux de la recherche sur la famille	15
3.2.4 Procéder à des consultations lors de la préparation de chaque Avis, Rapport, Mémoire	16
3.3 Maximiser le rayonnement du Conseil (Orientation 3)	16
3.3.1 Revoir les moyens de communications	16
3.3.2 Développer le Centre de documentation	17
3.3.3 Prendre la parole devant diverses assistances pour stimuler la réflexion	17
3.4 Consolider la permanence du Conseil (Orientation 4)	19

4. Les autres responsabilités législatives et administratives	21
4.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.	21
4.2 L'éthique et la déontologie	21
Annexes	23
Code d'éthique et de déontologie des membres	23
Les publications du Conseil en 2002-2003	26

1. Le Conseil de la famille et de l'enfance

1.1 La mission du Conseil

Le Conseil de la famille et de l'enfance est un organisme consultatif régi par une Loi adoptée en 1988. En 1997, des ajustements législatifs lui ont accordé un mandat élargi et le nombre de ses membres a été augmenté à quinze.

Constitué sur la base de la reconnaissance par l'État de l'importance de la famille et du rôle des parents, le Conseil représente la manifestation de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants ainsi que celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

La principale tâche du Conseil de la famille et de l'enfance consiste à conseiller le Ministre et l'ensemble du gouvernement au regard de la famille et de l'enfance. Consultations, études et recherches, production d'Avis et de Rapports, communications et information marquent les activités principales du Conseil de la famille et de l'enfance.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de la famille et de l'enfance peut :

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance,
- saisir le Ministre sous forme d'Avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations,
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions,
- fournir de l'information au public sur tout Avis ou Rapport qu'il a transmis au Ministre et que celui-ci a rendu public.

De plus, le Conseil de la famille et de l'enfance doit produire à chaque année un Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants, à la manière d'une vigie permanente. La préparation de ce Rapport est devenue une activité majeure pour le Conseil.

1.2 Les membres

Le Conseil de la famille et de l'enfance est formé de quinze membres choisis parmi des personnes ancrées dans la vie sociale et économique du Québec et susceptibles de contribuer à l'étude et à la solution de toute question relative à la famille et à l'enfance. Provenant d'une diversité de régions, de milieux et de domaines d'activités variés, ils sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Ministre, après consultation des associations et des groupes voués

aux intérêts des familles et des enfants et auprès des milieux et des institutions concernés par les questions d'intérêt familial.

La durée régulière du mandat des membres du Conseil est de trois ans, excepté pour celui de la présidence qui est de cinq ans. Leur mandat ne peut être renouvelé, consécutivement, qu'une seule fois.

Le 28 août 2002, le gouvernement a nommé, pour un premier mandat de trois ans, M^{me} Louise Chabot en remplacement de M. Régis Labeaume, M^{me} Louise Marchand et M^{me} Josée Roy, M. Ali Daher a été nommé en remplacement de M^{me} Claire Chamberland. À la même occasion, il a renouvelé le mandat de M^{me} Suzanne Amiot, de M^{me} Suzanne Couture et de M. Gilles Prud'homme jusqu'en 2005. M^{me} Vania Jimenez et M^{me} Louise Desjardins ont démissionné au mois de décembre 2002. M. Guimond Cliche, sous-ministre adjoint, a siégé au Conseil en 2002-2003 à titre de représentant du Ministère.

Ainsi, au 31 mars 2003, le Conseil est composé des membres suivants :

M^{me} Nicole Boily (mandat 1998-2003) est la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance. Résidente d'Outremont, elle était, avant sa nomination, conseillère cadre au ministère de la Famille et de l'Enfance, chargée des Services à la famille et à l'enfance.

M^{me} Suzanne Amiot (2^{ème} mandat 2002-2005) est résidente de Montréal. Elle est vice-présidente de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec.

M. François Blain (mandat 2000-2003) est le vice-président du Conseil de la famille et de l'enfance. Résident de Boucherville, il est responsable du projet *Familles, écoles et communauté, réussir ensemble* à la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation.

M^{me} Louise Chabot (mandat 2002-2004) est résidente de Cap-de-la-Madeleine. Elle est vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec. Elle est responsable, entre autres, des dossiers de la petite enfance, de l'équité salariale, de la santé et des services sociaux ainsi que de l'action politique.

M^{me} Suzanne Couture (mandat 1999-2002) habite Val-d'Or où elle est conseillère municipale.

M. Ali Daher (mandat 2002-2003) réside à Brossard, il est directeur de l'école l'Académie IBN SINA et chercheur.

M^{me} Catrin Kronström (mandat 2001-2004) est avocate à l'Assurance-vie Desjardins- Laurentienne. Elle habite Lévis.

M^{me} Huguette Labrecque (2^e mandat 2001-2004) habite Saint-Jean-Chrysostome et est agente de pastorale du diocèse de Québec. Elle a été la présidente provinciale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

M^{me} Louise Marchand (mandat 2002-2005) est avocate et vice-présidente à la coordination des politiques de la Chambre de commerce du Québec. Elle habite à Brossard.

M^{me} Suzelle Mongrain (2^e mandat 2000-2003) habite Trois-Rivières où elle est la coordonnatrice de la Maison de la famille de Trois-Rivières.

M^{me} Claudette Pitre-Robin (2^e mandat 2001-2004) habite Boucherville et est la directrice du Regroupement des Centres de la petite enfance de la Montérégie.

M. Gilles Prud'Homme (mandat 1999-2002) habite Montréal. Il est le directeur général d'Entraide pour hommes de Montréal.

M^{me} Josée Roy (mandat 2002-2005) est adjointe au Comité exécutif de la CSN. Elle a la responsabilité des dossiers de développement et défense des services publics, des politiques à caractère social et des droits en général. Elle est résidente de Montréal.

Le sous-ministre adjoint du ministère de la Famille, M. Guimond Cliche a été désignée par la Ministre pour siéger au Conseil, sans droit de vote cependant. Le secrétaire général du Conseil, M. Jean-Pierre Lamoureux, et M^{me} Isabelle Bitadeau qui lui a succédé dans cette fonction en février 2002, ont siégé au Conseil, mais sans droit de vote.

1.3 Le fonctionnement

Les activités menées par le Conseil reflètent les fonctions que lui a confiées le Législateur. Le Conseil donne son avis au Ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance qu'il lui soumet. Tous les Avis du Conseil sont transmis au Ministre et sont, par la suite, rendus publics dans un délai d'au plus 60 jours.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses 15 membres qui sont de provenances diversifiées en termes d'expertise, de domaines d'activités et de régions. La présidente assume à temps plein la direction du Conseil. Elle dirige les réunions et assume le rôle de porte-parole officielle du Conseil. Elle est également responsable d'assurer la liaison entre le Conseil et le ministre responsable de la famille.

Le Conseil peut former des comités pour l'étude de questions particulières et s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur. Les membres du Conseil doivent se réunir au moins huit fois par année.

En 2002-2003, le Conseil a tenu huit rencontres régulières: le 25 avril 2002 (88^e réunion), le 30 mai 2002 (89^e), le 29 août 2002 (90^e), le 19 septembre 2002 (91^e), le 31 octobre 2001 (92^e), le 5 décembre 2002 (93^e), le 16 janvier 2003 (94^e), et le 20 février 2003(95^e).

Les membres conviennent des orientations pour le contenu des travaux. Ils mandatent des comités de travail pour les consultations et l'élaboration des différents Avis et Rapports. Ils approuvent enfin les textes et les recommandations. La majorité d'entre eux participent à des comités de travail pour l'élaboration plus suivie des Avis et des Rapports.

Pour réaliser ses travaux, le Conseil s'appuie sur un secrétariat permanent constitué de 10 personnes issues de la fonction publique. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques. Le Conseil s'appuie également, pour la réalisation d'une partie de ses activités, sur la collaboration ponctuelle de chercheurs et de consultants qui réalisent des contrats.

Le Conseil développe des partenariats, au premier chef avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, mais aussi avec d'autres Conseils, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.

Si le principal interlocuteur du Conseil est le Ministre, désigné dans la Loi comme le récipiendaire de ses travaux, il est manifeste que les fonctions prévues dans cette même Loi élargissent le champ d'action du Conseil. C'est tout le gouvernement et ses réseaux d'interventions qui sont visés par ses activités. Ce sont également les groupes-relais d'influence qui sont ciblés, les leaders d'opinion ainsi que les grands acteurs sociaux qui doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants.

1.4 Les ressources humaines et financières du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil bénéficie d'une entente de services avec le ministère de la Famille et de l'Enfance. Cette entente prévoit un soutien en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques ainsi que dans la gestion des documents administratifs et la vérification interne.

1.4.1 Les ressources humaines

En 2002-2003, le Conseil a pu compter sur 10 postes permanents, outre la présidente, qui se répartissent comme suit au 31 mars 2003 :

- M^{me} Danielle Aubert analyste-conseil
- M^{me} Isabelle Bitauveau secrétaire générale
- M. Michel Forget analyste-conseil (libération syndicale au SPGQ)
- M^{me} Céline Gariépy agente de secrétariat
- M^{me} Louise Girard secrétaire principale
- M^{me} Pascale Santerre technicienne en documentation
- M^{me} Odette Plante agente d'information
- M^{me} Jacinte Roberge analyste-conseil

Deux postes étaient au 31 mars en cours de dotation à la suite de la mutation d'une analyste-conseil et de la promotion de M^{me} Isabelle Bitauveau, analyste-conseil, aux fonctions de secrétaire générale.

Au cours de l'année, le Conseil a bénéficié d'un prêt de service, M^{me} Giséle Tourigny a donc agi à titre d'analyste-conseil à compter du 10 juin 2002.

1.4.2 Les ressources financières

Sur le plan financier, le budget du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice 2002-2003 est compris dans le portefeuille du programme 4 (C.R. 8100) du ministère de la Famille et de l'Enfance.

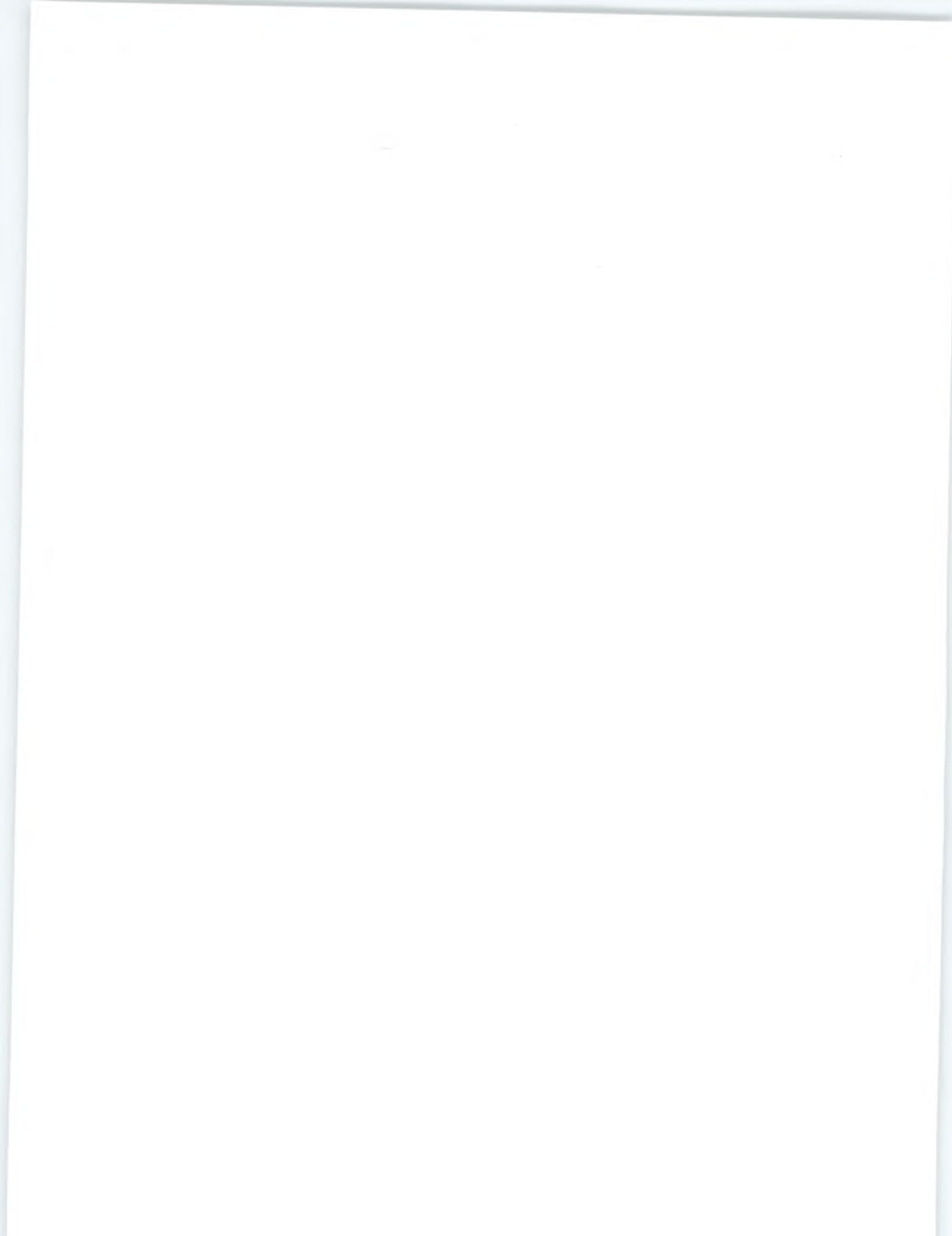
Pour l'année financière 2002-2003, le budget et les dépenses du Conseil se répartissent comme suit :

Catégories	Budget \$	Dépenses \$
Traitements	726,3	684,1
Fonctionnement	251,1	266,6
Fonds de transfert	8,0	8,0
Capital	2,0	1,4
Total	987,4	960,1

Les processus de suivis de l'utilisation des ressources financières sont en cours de révision et de nouveaux outils de suivis sont en élaboration. Le bilan de revenus et dépenses du Conseil pour 2002-2003 est équilibré.

1.4.3 Les ressources matérielles et informatiques

Le Conseil a ses bureaux au 900 boulevard René-Lévesque Est, Place Québec, bureau 800, 8^e étage, à Québec et dispose d'un espace suffisant pour exercer ses activités. Son équipement informatique qui a bénéficié d'un renouvellement des postes en 2001-2002 a été complété en 2002-2003 par l'acquisition de scanners et du logiciel *Acrobat PDF Writer* pour une mise en ligne plus rapide et efficiente des publications du Conseil.



2. Les orientations stratégiques et les priorités

Le Conseil de la famille et de l'enfance s'est doté d'une Planification stratégique pour la période 2002-2005. Ce plan énonce le mandat du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années. En voici les grandes lignes.

2.1 Éléments contextuels

La famille contemporaine, avec ses modèles et ses réalités en pleine transformation, figure au centre de nombreux débats, tant dans la sphère publique que dans la vie privée. Le Conseil de la famille et de l'enfance est convaincu, pour sa part, des forces et des ressources qui résident dans la famille et du rôle primordial qu'elle joue dans l'édification d'une société solide et harmonieuse. Dans cette perspective, il a à cœur de favoriser le développement et l'épanouissement des familles, gage de l'avenir de notre société.

L'intérêt que le Conseil porte à la situation des familles d'aujourd'hui, caractérisées par leur mouvance et leur diversité, l'a amené à adopter une vision large et intégratrice de leurs besoins, avec une attention soutenue au contexte social dans lequel ces familles évoluent, qu'il s'agisse du monde du travail, de l'organisation sociale, des relations avec les réseaux institutionnels, les services de proximité ou les organismes d'aide aux familles. En favorisant une prise de conscience plus nette de l'interdépendance de ces domaines, le Conseil contribue à une prise en compte plus efficiente des réalités de la société actuelle.

À cet égard, il se montre attentif à l'évolution socio-démographique du Québec et des familles qui obéit à des facteurs liés à la réalité des jeunes et des parents qui ont de jeunes enfants, qui n'apparaissaient encore pas suffisamment dans les débats publics, mais qu'un certain nombre de travaux du Conseil ont contribué à mettre en évidence depuis quelques années.

Le Conseil observe comme une situation incontournable et irréversible la présence active des mères et des pères sur le marché du travail, ce qui oblige à examiner tous les aspects de notre vie sociale, économique et culturelle. Ce faisant, on doit logiquement conclure à la nécessité de rallier tous les acteurs sociaux pour que s'établisse un mouvement de soutien généralisé en faveur des familles et des enfants.

Le Conseil considère aussi toujours très préoccupante la situation économique difficile de trop nombreuses familles, spécialement les familles qui ont de jeunes enfants et les familles monoparentales. En cette matière comme en d'autres, les enjeux résident dans l'équilibre à trouver entre universalité de l'aide et l'aide ciblée, entre le développement de services et l'aide financière directe pour les parents et les enfants.

Les éléments de cette toile de fond guident le Conseil pour l'élaboration de ses problématiques et la préparation de ses recommandations. À cela s'ajoute sa situation d'observateur privilégié, pour accompagner le développement de la politique familiale.

Il bénéficie également, tout en contribuant à la développer, de la sensibilité sociale plus grande envers les conditions de vie des parents, particulièrement des mères, mais aussi des pères d'aujourd'hui, confrontés aux exigences concurrentes de la famille, de l'éducation des enfants et parfois du soutien à l'égard des parents vieillissants, des obligations du marché du travail ou de la participation sociale, d'où l'enjeu prioritaire entre tous de l'adaptation de la société entière aux responsabilités familiales.

Il profite enfin de l'attention de plus en plus soutenue qui est portée à l'égard de l'enfance comme âge de la vie et comme génération qui vit, en grandissant, des phénomènes inédits liés à la baisse du nombre des enfants et des modes de vie des familles.

Cet environnement externe est pris en compte dans un contexte de ressources limitées, de processus de travail qui demandent du temps pour l'approfondissement des données, et de défi pour occuper une place spécifique, crédible et autorisée parmi les réseaux d'influence, de recherche et des mouvements d'opinion.

Son mandat lui permet, par ailleurs, d'innover grâce à son autonomie et d'agir avec souplesse pour être présent aux événements et développer les aspects évaluatifs et prospectifs des réalités familiales et des programmes gouvernementaux qui sont destinés aux parents et aux enfants.

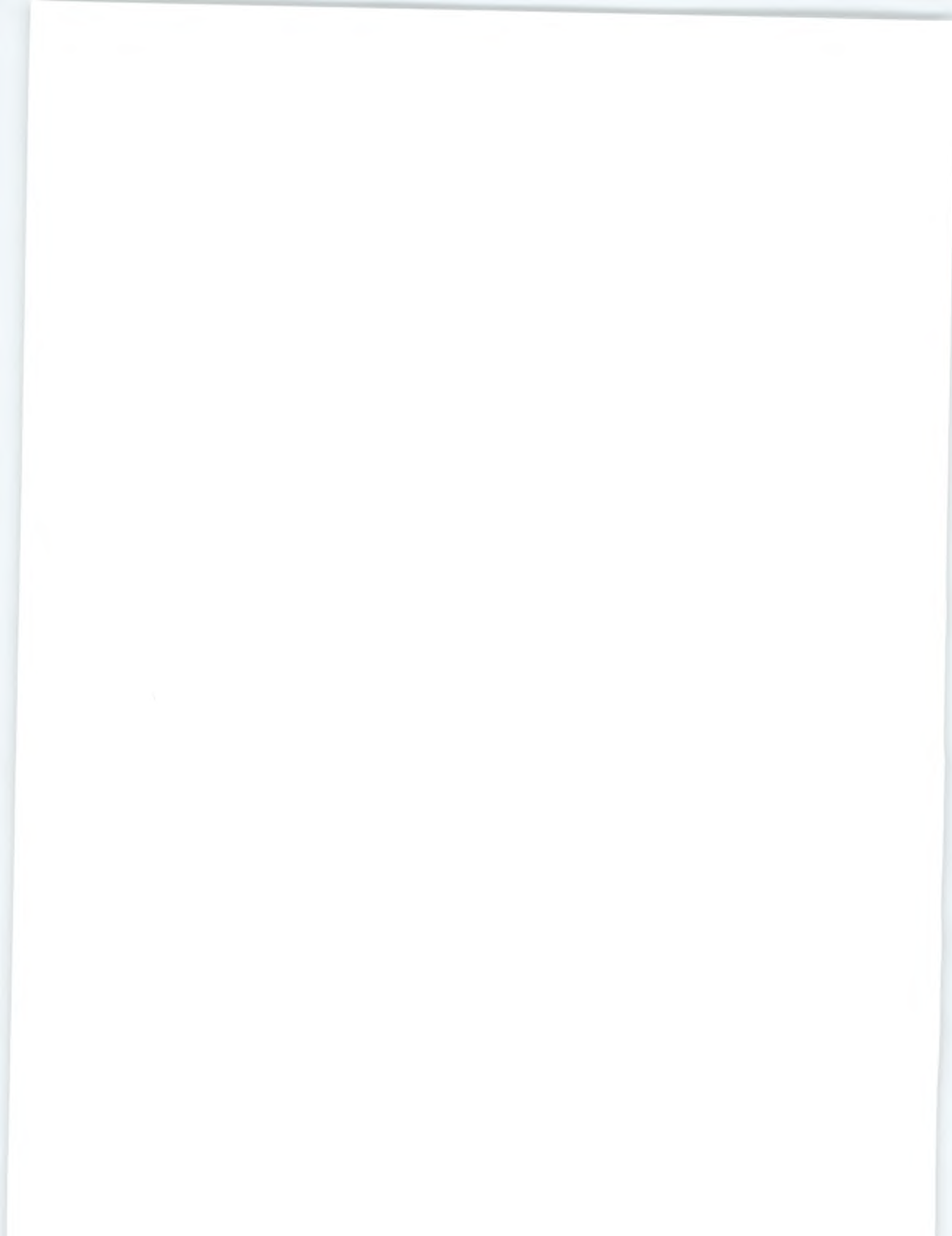
2.2 Les enjeux d'avenir

Le Conseil doit faire face à un certain nombre d'enjeux dans la réalisation de son mandat. Se situant à la jonction de milieux divers et complexes qui ont une incidence sur la vie des familles, il contribue à créer des liens entre les acteurs de la politique familiale, et les institutions, les milieux associatifs, professionnels et décisionnels qui sont en interaction avec les familles.

Dans cet environnement complexe, le Conseil tient à prendre sa place comme acteur et partenaire de premier plan dans la zone d'influence des secteurs qui ont un impact sur la vie des familles. Pour ce faire, il s'attache à produire des Avis, des Rapports et des études rigoureux et crédibles, mais accessibles, concrets, soutenus par des consultations et fondés sur les recherches pertinentes les plus récentes. Il assure une présence assidue dans les milieux associatifs, professionnels et décisionnels et travaille à dégager une vision inspirante et réaliste de soutien multisectoriel aux parents et aux enfants et à innover dans ses processus de consultation, de communication et d'élaboration d'Avis ou de Rapports.

2.3 Quatre orientations stratégiques ont été retenues en conséquence pour guider l'action du Conseil pendant la période de 2002-2005 :

- Développer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants
- Développer des liens de collaboration et de partenariat
- Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance au Québec
- Consolider la permanence du Conseil.



3. Les activités réalisées et les résultats au regard de la planification stratégique 2002-2005

3.1 Développer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants (Orientation 1)

Objectifs : Cette orientation première est poursuivie de manière à influencer la prise de décision gouvernementale et institutionnelle, de même qu'à ajouter, dans les débats publics, des considérations spécifiques à la famille et à l'enfance. Quatre axes d'intervention sont identifiés.

3.1.1. Répondre aux demandes d'Avis du Ministre

Résultats : Dans la foulée des activités qui ont prolongé l'organisation et la tenue du Colloque *Démographie et Famille* en 2000, des travaux ont été poursuivis par le Conseil pour répondre à la demande de la Ministre d'obtenir un éclairage sur la situation socio-démographique du Québec en campant le rôle de la famille à cet égard. Après la publication en 2001 des *Actes du Colloque Démographie et Famille : les impacts sur la société de demain*, le Conseil a présenté à la Ministre et rendu public en avril 2002 son *Avis Démographie et Famille : avoir des enfants un choix à soutenir*, fort d'une problématique approfondie et de nombreuses recommandations. Cet Avis majeur pour l'avenir de notre société affirme qu'il faut favoriser la réalisation du désir d'enfant en facilitant les conditions pour les mettre au monde et les élever. Trois stratégies maîtresses sont préconisées par le Conseil afin d'aider les couples à avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent : poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente; assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents; effectuer un virage majeur au niveau des politiques du travail.

Cet Avis pour lequel le Conseil a consacré beaucoup d'énergie, a reçu un accueil favorable et a sans doute contribué à étoffer le débat sur cette question fondamentale. Le Conseil a proposé des orientations et fait des recommandations qui ont pu inspirer l'intervention du gouvernement.

À la demande de la ministre de la Famille et de l'Enfance, le Conseil a déposé en mars 2003 et rendu public en juin 2003 un Avis intitulé *L'allègement du processus judiciaire en matière familiale, Mieux soutenir les parents et les enfants lors des contentieux familiaux*.

Cet Avis met l'accent sur la nécessité d'évaluer les réalités vécues par les familles qui ont recours aux tribunaux dans le but de régler les situations conflictuelles qui opposent leurs membres, notamment lors d'une séparation ou d'un divorce. À la suite des recherches et des consultations menées dans ce dossier complexe le Conseil croit que tous les moyens doivent être utilisés afin d'inciter les membres de la famille concernée à cheminer avec l'aide mise à leur disposition vers des solutions à leurs problèmes. Il est d'avis que la réduction de nombre d'instances relevant de diverses juridictions appelées à intervenir successivement dans les dossiers et une utilisation accrue des modes non-judiciaires de résolution des litiges offrent des avenues à explorer dans l'intérêt des familles.

Le Conseil a débuté la préparation, à la suite d'une demande ministérielle, d'un Avis sur le vieillissement de la population et la précarisation de la santé et les impacts sur la famille. Le comité formé pour suivre le développement de ce dossier prévoit le produire au cours de l'automne 2003.

3.1.2 Produire des Avis et des Mémoires

Résultats : Dès 1990, le Conseil, par son Avis intitulé *Les parents et les normes du travail*, mettait en évidence la nécessité de se pencher sur la difficile conciliation entre les responsabilités familiales à l'égard des enfants, des proches et des parents plus âgés et celles de l'organisation du travail. Les préoccupations du Conseil se reflètent à nouveau dans un Avis paru en 1999 et ayant pour titre *Famille et travail, deux mondes à concilier*.

Il a donc accepté avec intérêt l'invitation qui lui a été faite de contribuer aux discussions gouvernementales préparatoires à la révision de la Loi sur les normes du travail. Il a composé en conséquence un mémoire intitulé *Des réformes nécessaires pour le mieux être des familles*. Tout en se réjouissant de l'initiative de cette réforme devenue plus que nécessaire, le Conseil, se plaçant du point de vue des familles y fait un certain nombre de recommandations visant le renforcement de mesures qui favorisent le mieux-être des familles. Le Conseil se montre tout particulièrement attentif à la situation des parents travailleurs qui occupent des emplois précaires.

En continuité avec son précédent mémoire *Prévenir la pauvreté et lutter contre elle dans une vision d'ensemble qui mise sur la famille*, le Conseil de la famille et de l'enfance a déposé, à la Commission parlementaire, un mémoire sur le projet gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Intitulé *Un pas de plus pour lutter contre la pauvreté des familles*, le Conseil y fait état de sa satisfaction de constater la place prépondérante faite à la famille dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Dans un deuxième temps, le Conseil de la famille et de l'enfance retient cinq thèmes de discussion dans le but d'apporter des suggestions susceptibles d'améliorer le projet déposé. Ces thèmes portent sur le soutien économique aux familles, le filet social et économique, la cohésion sociale, les mesures de supplément aux revenus de travail, enfin les dispositions concernant l'encadrement de la stratégie. Pour poursuivre ses réflexions et stimuler les débats autour de ces questions, le Conseil a formé un comité de travail pour préparer la tenue d'un Forum sur le soutien économique aux familles. Cet événement est prévu pour le 13 novembre 2003.

Divers dossiers ont fait également l'objet de l'observation vigilante du Conseil en cours d'année. Les travaux entourant le dépôt du projet de Loi 84, instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation ont été suivis avec grand intérêt par le Conseil. Il a également porté une grande attention au développement de la stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leurs familles proposée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.1.3 Assurer un suivi aux Avis

Résultats : En guise de suivi à ses travaux sur la conciliation famille-travail, à l'Avis *Familles et travail, deux mondes à concilier*, puis à l'enquête intitulée *La détermination et la gestion des problèmes de conciliation travail-famille en milieu de travail*, le Conseil poursuit ses recherches et ses études pour documenter des aspects encore peu explorés de ce dossier. Il a préparé la publication d'une recherche exploratoire qui porte sur les processus de mise en place de mesures de conciliation famille et travail dans quelques entreprises. La publication de cette étude est prévue pour l'automne 2003.

3.1.4 Produire le Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Résultats : Un comité de travail des membres du Conseil a préparé le Rapport 2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Élaboré à partir de consultations auprès des parents, des intervenants et des jeunes, ce Rapport intitulé *Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude*, vise à mieux faire connaître les conditions de vie des familles comportant un ou des adolescents, leurs aspirations, leurs besoins et, parfois, leurs difficultés. Déposé à la Ministre et à l'Assemblée nationale en juin 2002, il a bénéficié d'un lancement public à la rentrée de septembre 2002.

Par ailleurs, le comité de travail chargé de la préparation du Rapport 2003 a débuté son plan de travail et préparé une série de consultations en vue de cet objectif. Le Conseil a décidé cette fois d'éclairer la situation et les besoins des parents au quotidien. Le Conseil entend le déposer au Ministre et le rendre public à la fin de l'automne 2003.

3.2 Développer des liens de collaboration et de partenariat (Orientation 2)

Objectifs : Cette seconde orientation vise à augmenter la capacité d'influence du Conseil en s'associant à d'autres organismes et en même temps à influencer le programme de travail de ces organismes. Encore ici, quatre axes d'intervention sont précisés.

3.2.1 Assurer des liens avec les différents organismes gouvernementaux, notamment avec le ministère responsable de la Famille.

Résultats : Au cours de l'année 2002-2003, le Conseil a eu l'honneur de recevoir la visite de la Ministre de la famille et de l'enfance lors de sa 94^{ème} réunion en janvier 2002. Ce fut l'occasion d'une discussion sur les enjeux auxquels font face les familles contemporaines, tout particulièrement sur le plan de la conciliation de leurs diverses responsabilités.

Le Conseil a participé au cours de l'année 2002-2003 à deux instances de coordination du Ministère : comme observateur au Forum des partenaires de la Ministre et au réseau des répondants ministériels à la politique familiale. Il collabore aussi régulièrement, souvent sur une base informelle, à des échanges d'informations avec les directeurs et directrices du Ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches. Isabelle Bitadeau, analyste au Conseil, a été invitée en décembre 2002 à produire un article sur les familles avec adolescents pour le numéro du printemps de la revue Info-famille du ministère de la Famille et de l'Enfance.

C'est également avec d'autres Conseils consultatifs que des échanges et des collaborations se sont produits au cours de l'année. Par exemple, avec le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, pour les suites à donner à l'Avis sur la conciliation famille et travail et avec le Conseil du statut de la femme pour la participation de la présidente au *Débat des mères : avec ou sans père*, à l'occasion du 30^e anniversaire de l'organisme. Il est associé avec le Conseil de la santé et du bien-être pour définir les nouvelles orientations et contribuer à la publication de la revue *Développement social*. Cette revue a publié dans son numéro de novembre 2002, *La question démographique : un enjeu qui interpelle les commu-*

nautés, un article du Conseil sous la signature de Jacinte Roberge. Le Conseil est en lien avec le Conseil supérieur de l'éducation pour les suites à l'Avis *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*. À l'invitation du Conseil permanent de la jeunesse, la présidente du Conseil a donné une conférence lors d'un colloque sur le travail atypique qui s'est tenue en juin 2002.

Avec plusieurs directions ministérielles, le Conseil a développé des opportunités de collaboration sur des projets qui touchent de près ses sujets d'intérêt. À l'invitation de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation, le Conseil participe au comité d'orientation et de suivi du programme *Familles, écoles et communautés, réussir ensemble*. Il est également engagé dans l'élaboration d'une recherche conjointe avec la Direction de la recherche du ministère de la Famille et une unité du ministère du Travail qui portera sur la conciliation famille-travail au sein des PME.

De plus, des échanges se poursuivent entre présidents et gestionnaires de plusieurs conseils, pour partager les défis administratifs inhérents aux petits organismes gouvernementaux ou induits par le caractère spécifique des mandats des Conseils consultatifs.

3.2.2 Assurer les liens avec le terrain et les groupes préoccupés par la famille et les enfants

Résultats : Le Conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes communautaires qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles, institutionnels et communautaires. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents. Réciproquement, il invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau.

Ainsi, à l'initiative du Conseil, une tournée de la présidente a eu lieu à l'hiver 2003 dans la région du Bas-Saint-Laurent et dans celle de l'Estrie. Avec le concours des conseils régionaux de développement, des rencontres ont été organisées avec des représentants d'organismes et divers acteurs locaux et régionaux afin d'échanger sur la situation et les besoins des familles et l'organisation des services à l'échelle locale ou régionale.

Le Conseil figure dans le numéro du printemps de la revue *Le Familier*, instrument de diffusion de la Fédération québécoise des organismes communautaires famille (CQOFQ) par le biais d'un article *La famille : domaine privé, domaine public, questions d'éthique*, sous la signature de Mme Isabelle Bitadeau, secrétaire générale du Conseil.

La présidente rencontre également des représentants des corps intermédiaires du Québec, particulièrement dans le domaine de la conciliation famille et travail pour une plus grande sensibilisation des milieux d'influence et d'opinion.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à l'organisation de moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme le comité de la *Semaine québécoise de la famille* qui se tient chaque année en mai.

3.2.3 Assurer des liens avec les milieux de la recherche sur la famille

Résultats : Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Au Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ), le Conseil siège au Conseil d'administration depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un symposium de recherche qui réunit quelque trois cents participants des milieux des chercheurs, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires familles (OCF). Dans les années intercalaires des Symposiums, le CDRFQ organise un colloque axé principalement sur l'application des recherches dans l'intervention.

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et participant aux différents comités du Partenariat de recherche *Familles en mouvement et dynamiques intergénérationnelles* qui reçoit un financement d'équipe du FQRSC. Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements que peuvent s'approprier les chercheurs, les gouvernementaux et les communautaires qui font partie du partenariat.

Le Conseil est partenaire en outre avec le Fonds FQRSC pour le financement et l'attribution de subventions de recherche par le biais de deux Fonds concertés, l'un sur les responsabilités parentales, l'autre sur l'impact du vieillissement.

Ajoutons que le Conseil est représenté au Conseil d'administration de l'Institut Vanier de la famille et au groupe de recherche sur la cohésion sociale coordonnée à l'Université Western et qu'il suit de près les travaux de l'Institut de recherche en politiques publiques, des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, de la Caisse nationale des allocations familiales de France, de l'Observatoire européen des affaires familiales, du National Council on Family Relations.

Au printemps 2002, le Conseil a été sollicité pour devenir partenaire d'un projet d'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur les défis des familles contemporaines. Sur la proposition des partenaires communautaires, le Conseil a été proposé pour les représenter en assumant la co-direction de cette alliance de recherche.

Le Conseil a été invité à contribuer au premier numéro de la revue électronique *Drogues, santé et société*, lancée dans la foulée de l'organisation du Forum mondial sur les toxicomanies à Montréal en septembre 2002. La thématique retenue pour ce numéro paru en novembre était *Famille et toxicomanie*, il présentait un article de Mme Isabelle Bitauudeau, secrétaire générale du Conseil, intitulé *Place à la famille*.

3.2.4 Procéder à des consultations lors de la préparation de chaque Avis, Rapport, Mémoire

Résultats : Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un travail à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peuvent requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes. C'est ainsi par exemple que les Rapports sur la situation et les besoins des familles portent toujours l'empreinte de l'expression des familles, recueillie dans diverses régions du Québec, lors de rencontres avec les parents, les intervenants et les représentants d'organismes qui les côtoient.

3.3 Maximiser le rayonnement du Conseil (Orientation 3)

Objectifs : Cette troisième orientation poursuit les objectifs de faire connaître le Conseil, susciter des débats sur les enjeux relatifs à la situation des familles et devenir une référence incontournable pour les milieux associatifs, de recherche et pour le médias. Trois axes d'intervention sont poursuivis.

3.3.1 Revoir les moyens de communication

Résultats : Communiquer reste le moyen clé pour que les travaux du Conseil soient connus et exercent une influence la plus déterminante possible. Aussi, à l'aide d'un plan de communication, le Conseil a entrepris la révision de ses moyens de communication pour les rendre plus efficaces.

Notamment, la facture du graphisme et du montage des publications a été revue et porte désormais la signature d'une personnalité plus marquée. Le site Internet, restructuré en 2002-2003 est considéré comme un site convivial et accessible. Son indice de popularité, calculé à partir de quatre moteurs de recherche les plus utilisés, indique que plus de 100 liens, sur des sites externes, le désignent comme un site d'intérêt.

Il convient d'ajouter que le Conseil a entrepris, pour l'année 2003-2004, l'élaboration d'une cueillette systématique de données, en particulier à partir de la fréquentation de son site Internet pour dégager des indicateurs plus précis sur les retombées de ses activités et la diffusion de ses travaux.

Un bulletin interne d'information CFE-Express a été publié à deux reprises pour développer l'appartenance des membres et du personnel à l'organisme et organiser de manière conviviale la circulation de l'information sur la vie et les activités du Conseil.

Les relations avec les médias ont été particulièrement soignées. D'abord, il est devenu fréquent que des journalistes ou des chercheurs fassent appel au Conseil pour des informations de base sur les questions de famille et d'enfance en raison des nombreuses incidences de l'actualité sur la vie familiale. Ensuite, la présidente est souvent sollicitée pour obtenir des points de vue ou des commentaires sur les phénomènes de l'environnement familial.

Ajoutons que le Conseil convoque aussi des conférences de presse pour rendre publics ses travaux. En cours d'année, le Conseil l'a fait pour son Avis Démographie et Famille, Avis majeur susceptible de relancer et contribuer à l'approfondissement des débats. Il a également fait une conférence de presse lors du lancement public de son Rapport annuel sur les familles avec adolescents en septembre 2002.

3.3.2 Développer le Centre de documentation

Résultats : Fort de plus de 4 200 ouvrages spécialisés, le Centre de documentation puise aux meilleures sources et centralise des données et des informations trop souvent dispersées. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de personnes à la recherche de références spécialisées sur la famille, spécialistes ou étudiants. L'arrivée d'une nouvelle responsable en cours d'année a permis de rétablir le rythme des acquisitions, d'envisager une mise à jour des documents et du système de classement et d'intégrer un meilleur usage des nouvelles technologies dans la gestion du Centre.

3.3.3 Prendre la parole devant diverses assistances pour stimuler la réflexion

Résultats : Plusieurs prises de parole ont été réalisées en cours d'année, principalement par la présidente, au sujet de la question démographique et du désir d'enfants, de la conciliation travail et famille et de la situation économique des familles. Adaptées aux auditoires, ces allocutions sont autant d'occasions d'approfondir et de tisser des liens avec d'autres acteurs sociaux concernés que la famille.

Les principales allocutions :

- Le 9 avril, la présidente était invitée à prendre la parole sur les moyens d'établir une meilleure complicité entre la famille et l'école, dans le cadre des conférences organisées par le Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention.
- Le 25 avril, lors du Colloque de l'Association canadienne pour la santé des adolescents, la présidente a présenté une conférence intitulée *Adolescence, famille et communauté: Que veulent les adolescents? Les besoins implicites et exprimés des adolescents d'aujourd'hui*.
- Le 30 avril avait lieu le lancement public de l'Avis *Démographie et famille: Avoir des enfants, un choix à soutenir*. Cet événement fut précédé d'une conférence de presse.
- Le 5 mai, la présidente a prononcé une allocution portant sur la démographie et la famille au Colloque *Prendre le temps et devenir grand*, organisé par le Regroupement des centres de la petite enfance de Montérégie.
- Le 11 mai, la conciliation de la famille, du travail et des loisirs a été le sujet d'une conférence de la présidente lors d'un Colloque sur la famille à Montréal-Nord, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.
- Le 25 mai, la présidente a pris la parole devant l'auditoire réuni pour le 30^e anniversaire de la Confédération des organismes familiaux du Québec.
- Le 1^{er} juin, à l'invitation du Conseil permanent de la jeunesse, la présidente a présenté, lors du colloque annuel de cet organisme, la vision du Conseil de la famille et de l'enfance sur le travail atypique et ses impacts sur les familles.

- Le 4 juin, la conciliation famille-travail fut l'objet de la conférence donnée devant les répondants gouvernementaux en cette matière, à l'invitation du Secrétariat à la condition féminine.
- Cette question fut de nouveau le sujet d'une conférence donnée le 6 juin à l'adresse de représentants du Regroupement des organismes communautaires de Sherbrooke et de la Chambre de commerce de cette région.
- Le 5 septembre, une conférence de presse a précédé le lancement public du Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants: *Familles avec adolescents: entre le doute et l'incertitude*.
- Le 13 septembre, la présidente représenta le Conseil pour une allocution au Colloque des administrateurs des CPE.
- À l'invite du Comité d'orientation des CPE du ministère de la Famille et de l'Enfance, le 19 septembre, la présidente a présenté les positions du Conseil développées dans l'Avis *Démographie et famille: Avoir des enfants: un choix à soutenir*.
- Le mémoire intitulé *Un pas de plus pour lutter contre la pauvreté des familles* a été présenté en Commission parlementaire le 5 novembre lors de l'étude du projet de Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Le 19 novembre, la présidente a été invitée à participer au débat sur la conciliation famille-travail lors du droit de parole organisé à l'occasion des Journées annuelles de la santé publique.
- La conférence de la présidente intitulée *Être parent et s'appauvrir, être enfant et en souffrir* a rassemblé près de 600 personnes lors du Congrès *Bâtisseurs d'Avenir*, organisé par l'Association des centres Jeunesse, l'Association des CLSC-CHSLD, la Fédération des commissions scolaires et la Fédération des centres de la petite enfance.
- Le 3 décembre, le mémoire *Des réformes nécessaires pour le mieux être des familles* sur la révision de la Loi sur les normes du travail a été présenté à la Commission parlementaire sur l'économie et le travail.
- Le 6 février, la présidente a présenté les positions du Conseil développées dans l'Avis *Démographie et famille: Avoir des enfants: un choix à soutenir* devant les représentants du Réseau des répondants à la famille coordonné par le ministère de la Famille et de l'Enfance.
- En février et mars, la tournée en région décrite au point 3.2.2. a permis à la présidente de faire connaître le Conseil et ses réalisations.

Demandes des médias

Le lancement public de l'Avis *Démographie et famille: Avoir des enfants: un choix à soutenir* le 30 avril 2002 a suscité un intérêt marqué des médias. Une douzaine de demandes d'entrevues ont été formulées le jour même du lancement.

Ajoutons que les médias d'information suivent de très près les travaux du Conseil. En 2002-2003, de nombreux journaux, magazines, chaînes radiophoniques ou télévisuelles ont fait des demandes d'entrevues sur la question démographique, sur le dossier familles et écoles, sur la conciliation famille et travail, sur la situation des familles avec adolescents, sur la lutte contre la pauvreté.

3.4 Consolider la permanence du Conseil (Orientation 4)

Objectif: Cette quatrième orientation vise à développer l'expertise professionnelle du Conseil et, ce faisant, sa crédibilité.

Résultats: Au cours de l'année, malgré quelques mouvements dans le personnel, la stabilité acquise s'est maintenue. Le recours à deux ressources contractuelles s'est avéré efficient, compte tenu de leur expérience et de leur connaissance des travaux du Conseil.

Les activités de formation du personnel se situent principalement dans le cadre de participation à des colloques ou à des conférences portant sur la famille et l'enfance. Par ailleurs, le personnel a accès à des formations visant le développement des compétences ou le développement de carrière. Enfin, certaines activités de formation visent le perfectionnement dans l'utilisation de logiciels informatiques.

Pour une meilleure intégration des ressources humaines, financières et matérielles, la révision de la planification stratégique a été entreprise pour les années 2002-2005.

4. Les autres responsabilités législatives et administratives

Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de se doter d'une déclaration de services aux citoyens.

Résultats : **4.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels**

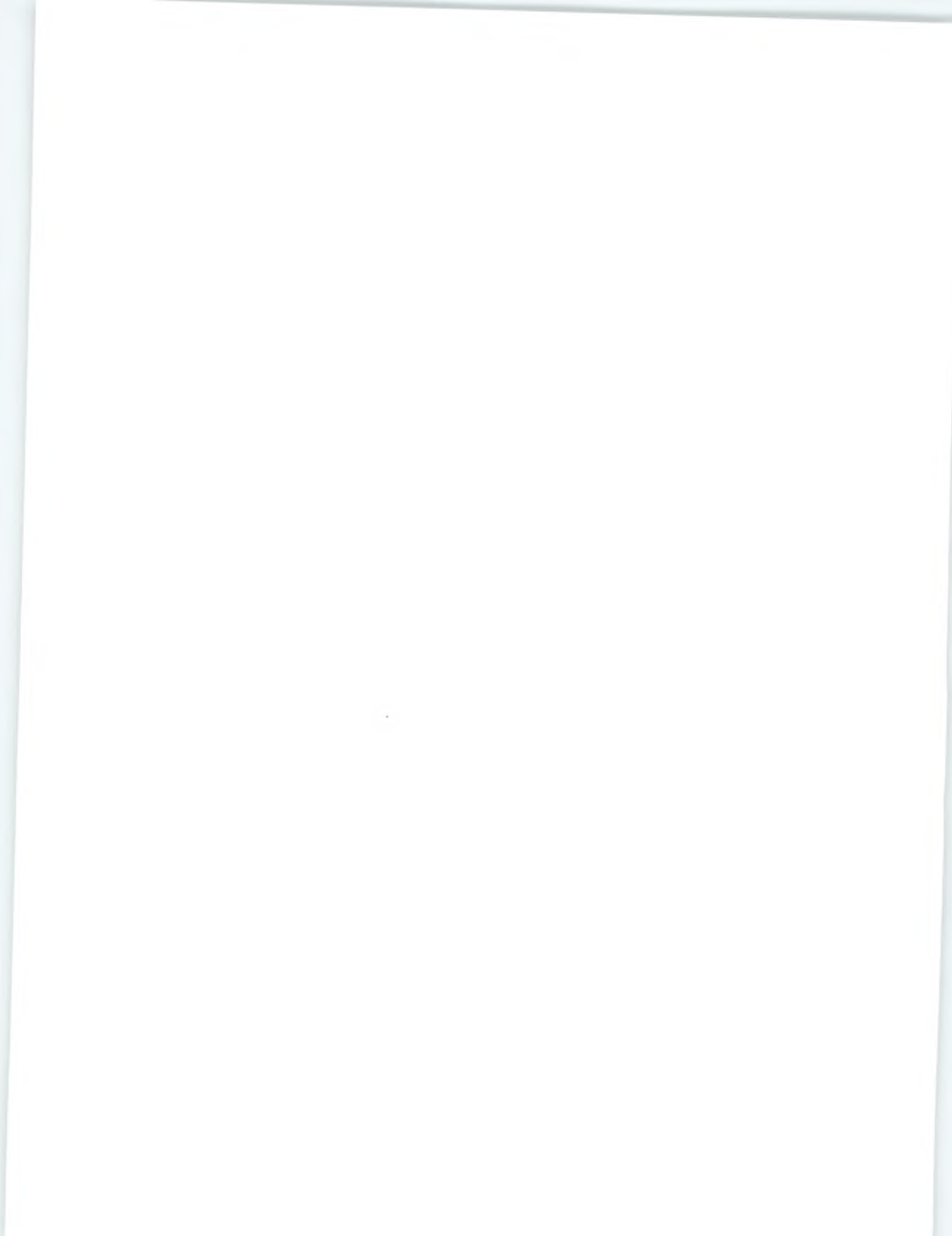
Depuis plusieurs années, le Conseil est tenu de donner accès aux informations publiques qu'il peut produire, la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. Aucune demande d'accès ou de consultation d'information spécifique n'a été formulée en 2002-2003.

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en matière de Loi d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Les informations pertinentes concernant ce dossier sont transmises au personnel lors des réunions d'équipe.

4.2 L'éthique et la déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique. Une professionnelle du Conseil a été déléguée pour participer aux rencontres de sensibilisation organisées à cet égard et diffuser l'information pertinente auprès des autres employés.

Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie dont on trouvera copie en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2002-2003.



Annexes Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance : la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

- | | |
|---------------------------------|---|
| Discretion | 5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre. |
| Relations avec le public | 6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil. |

¹ Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

- Neutralité** 7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
- Activités politiques** 9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.
- Conflits d'intérêt** 11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.
- Exclusivité de service** 17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.
- L'après-mandat** Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

DÉCLARATION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : _____

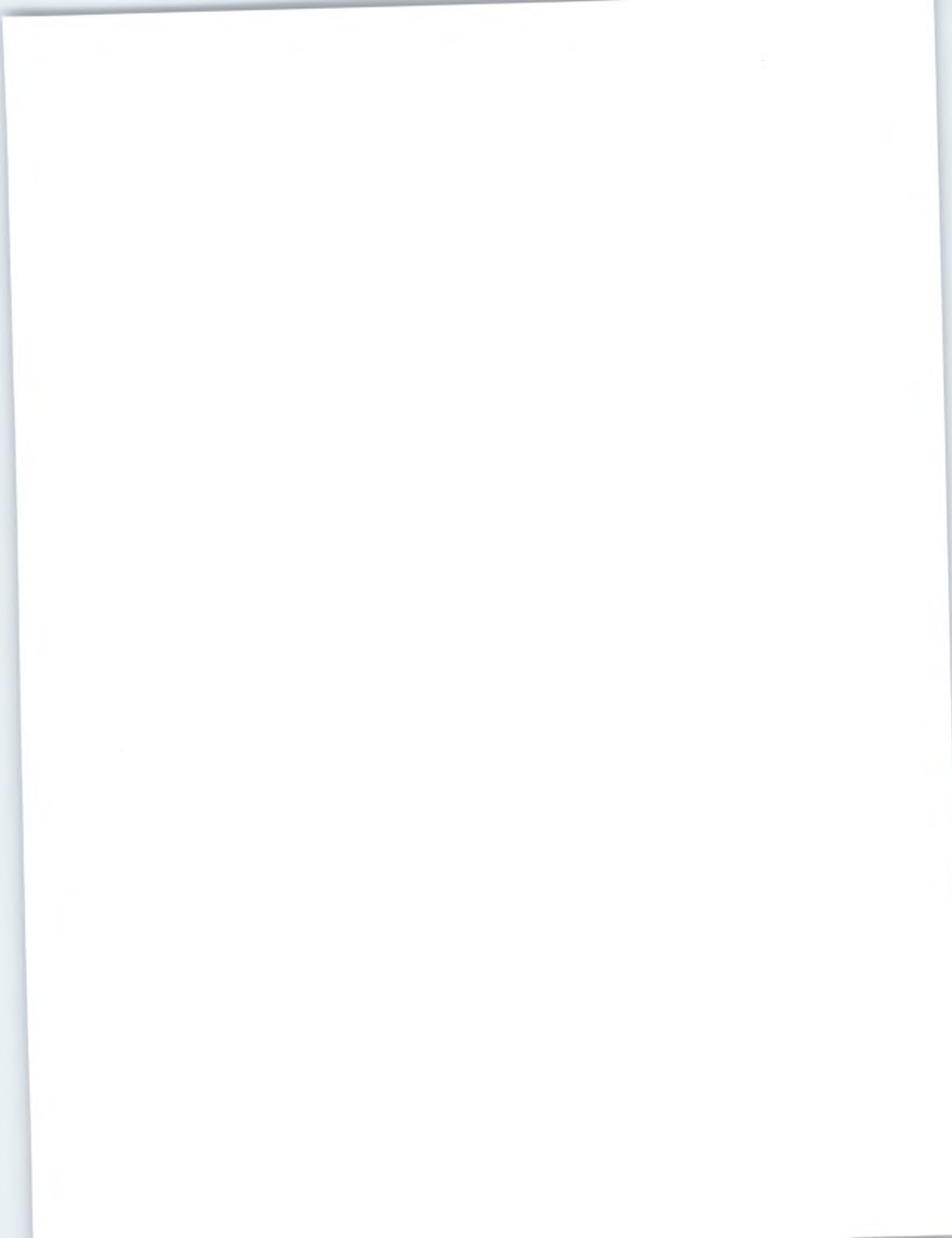
Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Les publications du Conseil en 2002-2003

- *Démographie et Famille: Avoir des enfants un choix à soutenir*. Avis du Conseil de la famille et de l'enfance, Québec, avril 2002, 110 p.
- *Démographie et Famille: Avoir des enfants un choix à soutenir*. Avis du Conseil de la famille et de l'enfance, Québec, avril 2002, Abrégé.
- *Des réformes nécessaires pour le mieux être des familles*. Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur la révision de la Loi sur les normes du travail, Québec, mai 2002.
- *Familles avec adolescents: entre le doute et l'incertitude*. Rapport annuel du Conseil de la famille et de l'enfance sur la situation et les besoins des familles, Québec, juin 2002.
- *Un pas de plus pour contrer la pauvreté des familles*. Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur l'Énoncé de politique concernant la stratégie nationale et sur le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Québec, septembre 2002.
- *Planification stratégique et orientations 2002-2005 du Conseil de la famille et de l'enfance*. Québec, octobre 2002.
- *Rapport annuel de gestion 2001-2002 du Conseil de la famille et de l'enfance*. Québec, décembre 2002.
- *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance*. Québec, décembre 2002.
- *L'allègement du processus judiciaire en matière familiale Mieux soutenir les parents et les enfants lors des contentieux familiaux*. Avis du Conseil de la famille et de l'enfance, Québec, février 2003.

L'ensemble des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet : <http://www.cfe.gouv.qc.ca/>



Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec

